



# Propriété Intellectuelle sur un univers de fiction

Par **TiskyW**, le **27/09/2015** à **22:15**

Bonjour,

Je suis membre d'une équipe réalisant une websérie.

Ce projet se passe dans un univers médiéval fantastique, il a été débuté il y a 3 ans par deux vidéastes/auteurs.

Aujourd'hui l'un des deux membres à l'origine du projet souhaite le quitter fatigué des soucis de gestion de l'équipe (entre autre).

Néanmoins, il part en précisant qu'il a encore des droits d'auteur sur le projet et propose d'acter sa séparation du projet avec un avocat ou un notaire.

Notre projet est modeste et nous souhaiterions savoir ce qui lui appartient réellement juridiquement parlant avant de rentrer dans une procédure...

Pour donner des informations, c'est un projet bénévole, lui et l'autre créateur ont jeté les bases d'un univers (avec très peu de choses écrites) à gros traits, des bases qui ont été étoffées, par la suite, par de nombreux membres de l'équipe.

Il est identifié comme co-réalisateur, co-créateur de l'univers, co-scénariste, et pour certains épisodes monteur, cadreur et directeur de la photographie également.

Il était là au moment du choix du titre de la websérie et a développé quelques idées sur l'univers global (sans que cet univers ne soit publié en dehors de la websérie).

Donc mes question :

Quels droits as-t'il réellement sur ce projet vidéo ?

Que faut-il faire, juridiquement, pour ne pas avoir de soucis avec lui, à l'avenir, si nous continuons ce projet dans des directions différentes de celles évoquées auparavant ?

Est-ce qu'on as des droits sur une idée originale qui n'est pas représentée encore sous quelque forme que ce soit (scénario écrit, vidéo diffusée, etc...) ?

Merci[smile3]